

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

L'an deux mille quatre et le deux juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de LETTRET

Dûment convoqué le 29 juin 2004 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel PORTIGLIATTI.

Présents : Fabienne BOHAIN. Jean SIMONELLI. Daniel FARNAUD. Pierre GIACCHERINI

Absents excusés : Joël ROMANINI. Vincent FARNAUD. Françoise FARNAUD. Jacques FARNAUD.

Procurations : Francis PIA à Jean SIMONELLI

Secrétaire de séance : Fabienne BOHAIN

Objet :

Création et gestion
D'un crématorium.
Avis d'appel public
De candidature.



Le Maire rappelle aux membres présents que l'article L.2223.40 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les communes ou leurs groupements de communes sont seuls compétents pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée les crématoriums.

Il signale que toute création d'un crématorium est soumise à l'autorisation de Monsieur le Préfet, accordée après enquête de commodo incommodo et avis du Comité Départemental d'Hygiène.

La gestion d'un crématorium peut être directe ou déléguée dans le respect du droit commun de la délégation d'un service public communal.

Il convient dès à présent :

- D'approuver la création d'un crématorium sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions prévues par le décret N° 94.1117 du 20 décembre 1994 en matière de prescriptions applicables aux crématoriums.
- D'en décider les modalités de gestion, et à ce titre il est proposé de retenir le principe de la délégation à un prestataire de droit privé, conformément aux articles L 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, attendu qu'au niveau de la commune la construction et l'exploitation en régie directe ne sauraient être envisagées dès lors qu'existent une, voire des initiatives privées.